

BARÈME HONORAIRES DE LOCATION

HABITATION

Agence partenaire en charge de la location. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

HONORAIRES PROPRIÉTAIRE : ENTREMISE ET MISE EN LOCATION

1 mois de loyer chargé TTC (dont **3€/m²** pour état des lieux + **40€** forfaitaire si logement meublé)
+ **50€** de rédaction de bail

HONORAIRES LOCATAIRE

(VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET RÉDACTION DU BAIL)

Loi ALUR sur le plafonnement des honoraires de location entrée en vigueur le 15 septembre 2014, suite à la publication du décret n° 2014-890

Zone non tendue : 8€/m²

Zone tendue : 10€/m²

Zone très tendue : 12€/m²

État des lieux location vide ou meublée : 3€/m²

FRAIS DE CONSTITUTION DU DOSSIER POUR **LE PERMIS DE LOUER (LE CAS ÉCHÉANT)**

90€ pour chaque dépôt de dossier (nouvelle demande & renouvellement)

Ces honoraires couvrent **la constitution et le pré-remplissage des formulaires CERFA requis**, ainsi que **la transmission des documents aux services concernés** (les visites de contrôle sont exclues de ces honoraires).

STATIONNEMENT*

* non inclus dans un bail d'habitation

HONORAIRES PROPRIÉTAIRE

1 mois de loyer chargé TTC (état des lieux inclus)

HONORAIRES LOCATAIRE

1 mois de loyer chargé TTC (état des lieux inclus)